

DATE DE CONVOCATION : L'an deux mille vingt-deux, le 17 novembre, à 19 heures 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick PAQUE, Maire,
10 novembre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS : ÉTAIENT PRÉSENTS à l'ouverture de la séance : Mesdames et Messieurs Fatima BENKHEIRA - Cyril BRUZZESE- Sylvie DESCHAMPS - Clémentine FIGUET - Yann FLAMANT – Willy GABRIEL - Eliane GEOFFROY - Corinne JOURDAN - Annie MONNERY - Béatrice MOULIN-MARTIN - Yannick PAQUE - Jean-Luc PETIT – Jean-Pierre PODKOWA - Emilie RATTON - Kenan SOLMAZ – Geneviève TABARET - Hélène TALARCZYK – Ilyes TELALI - Maria-Dolorès THUDEROZ -- Claude VARENNES - Jérémie VIAL

EN EXERCICE :27

PRÉSENTS : 21

PROCURATIONS: 2

VOTANTS : 23

POUR : 23

ABSTENTION: /

CONTRE : /

N° 2022-86

Avaient donné procuration : Messieurs Sébastien BIZET (pouvoir Sylvie DESCHAMPS) Patrick RAMON (pouvoir Yannick PAQUE) –

Etaient absents excusés : Serge BERNARD – Nathalie LACOSTE –Jessica ROSINET- Pascal ROUSSET

M Willy GABRIEL a été élu secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION : RQQS eau et assainissement 2021

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la communauté de communes Entre Bièvre Et Rhône (EBER) est compétente en eau potable depuis le 1 er janvier 2020 et en assainissement depuis avril 2019 sur l'ensemble du territoire ;

Considérant le rapport d'activité adressé à la Ville par les services d'EBER ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Adopte le rapport d'activités 2021 sur le prix et la qualité du service public de la régie eau-assainissement de la communauté de communes Entre Bièvre Et Rhône.
- Autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire
Yannick PAQUE

